

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-067**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ POUR 2021**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi de finances 2021 n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état 1259 FDL 2021 portant notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à La Cali,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2021,

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_067-DE

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour et **6** voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité suivants pour l'année 2021 :

- taxe sur le foncier bâti : 51,15 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,17 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-068**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 16 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
 Reçu en préfecture le 15/04/2021  
 Affiché le   
 ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_068-BF

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour et **6** voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

-adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

### **Section de fonctionnement**

	<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	002 - Résultat de fonctionnement	-	250 000,00
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	8 981 464,00	527 973,00
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 512 782,00	55 000,00
<b>F</b>	922 - Enseignement - formation	6 299 893,00	1 258 547,80
<b>O</b>	923- Culture	3 521 847,00	177 800,00
<b>N</b>	924- Sports et jeunesse	3 607 873,00	1 076 544,00
<b>C</b>	925- Interventions sociales et santé	2 719 292,00	27 000,00
<b>T</b>	927 - Logement	14 700,00	223 284,00
<b>I</b>	928 - Aménagement et services urbains, environnement	5 951 318,00	1 652 172,00
<b>O</b>	929 - Action économique	973 649,00	319 546,00
<b>N</b>	931 - Opérations financières	569 800,00	100,00
<b>N</b>	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 148 912,00
<b>E</b>	933 - Impôts et taxes non affectées	15 000,00	28 366 231,20
<b>M</b>	934 - Transferts entre sections	2 100 000,00	353 700,00
<b>E</b>	938 - Dépenses imprévues	169 192,00	-
<b>N</b>	939 - Virement à la section d'investissement	2 000 000,00	-
<b>T</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 436 810,00</b>	<b>38 436 810,00</b>

**Section d'investissement**

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	001 - Résultat d'investissement	440 147,74	-
	900 - Sves généraux des administrations publiques locales	1 507 195,00	-
	901 - Sécurité et salubrité publiques	373 350,00	33 842,84
	902 - Enseignement - formation	815 000,00	316 315,06
I	903 - Culture	463 370,00	79 009,00
N	904 - Sports et jeunesse	548 030,00	7 500,00
V	905 - Intervention sociale et santé	35 000,00	-
E	908 - Aménagement et services urbains, environnement	8 024 566,00	1 689 931,05
S	909 - Action économique	259 000,00	12 840,00
T	910 - Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00
S	911 - Dettes et autres opérations financières	5 687 000,00	9 023 000,00
E	912 - Dotations subventions et participations	159 682,54	3 512 275,53
M	913 - taxes non affectées	-	600 000,00
E	914 - Transferts entre sections	353 700,00	2 100 000,00
N	917 - Opérations sous mandat	15 000,00	15 000,00
T	918 - Dépenses imprévues	171 903,05	-
	919 - Virement sections de fonction		2 000 000,00
	95 - Produits de cessions	-	992 431,00
	<b>REPORTS</b>	<b>1 712 755,67</b>	<b>183 555,52</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>21 065 700,00</b>	<b>21 065 700,00</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_068-BF

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 0 35

Nombre de membres présents : 0 18

Nombre de suffrages exprimés : 0 35

VOTES :

Pour : 0 29

Contre : 0 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 1er avril 2021

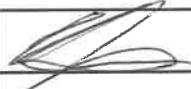
Présenté par (1), Denis SIRDEY, adjoint au maire délégué aux finances

A , le Libourne, le 8 avril 2021

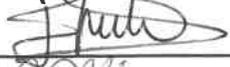
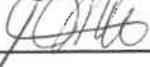
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le Libourne, le 8 avril 2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. M. Philippe BUISSON	
02. Mme Laurence ROUEDE	
03. M. Jean-Philippe LE GAL	
04. Mme Agnès SEJOURNET	pouvoir à Juliette HEURTEBIS
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	
06. Mme Anne-Marie PRIEGNITZ	
07. M. Christophe-Luc ROBIN	
08. Mme Sandy CHAUVEAU	pouvoir à Philippe BUISSON
09. M. Thierry MARTY	
10. Mme Marie-Sophie BERNADEAU	pouvoir à Thierry MARTY
11. M. Denis SIRDEY	
12. Mme Julie DUMONT	
13. M. Régis GRELOT	pouvoir à Laurence ROUEDE
14. M. Michel GALAND	pouvoir à Philippe BUISSON
15. Mme Monique JULIEN	pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ
16. M. Daniel BEAUFILS	pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ
17. Mme Marie-Noëlle LAVIE	pouvoir à Christophe-Luc ROBIN
18. Mme Bénédicte GUICHON	
19. Mme Esther SCHREIBER	pouvoir à Thierry MARTY
20. M. Jean-François LE STRAT	pouvoir à Bilal HALHOUL
21. Mme Sabine AGGOUN	pouvoir à Denis SIRDEY

**IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES**

22. Mme Gabi HÖPER	pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ
23. Mme Karine BERRUEL	pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ
25. M. Laurent KERMABON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	
27. M. Bilal HALHOUL	
28. M. Baptiste ROUSSEAU	pouvoir à Laurence ROUEDE
29. M. Antoine LE NY	
30. Mme Edwige NOMDEDEU	
31. Mr Christophe DARDENNE	pouvoir à Edwige NOMDEDEU
33. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	pouvoir à Gonzague MALHERBE
34. M. Gonzague MALHERBE	
35. M. Christophe GIGOT	
Mme Emmanuelle MERIT	
Mme Laurence GARREAU	pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-069**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

---

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

---

**FINANCES**

**BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°21-03-039 en date du 16 mars 2021 portant sur le débat d'orientations budgétaires pour 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour, **4** voix contre (Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT) et **2** abstentions (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE)

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2021, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
LES DEPENSES		
Chap	libelle	BP 2021
.011	Charges à caractère général	622 256,00 €
.012	Charges de personnel	465 844,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 100,00 €
66	Charges financières	23 121,00 €
67	Charges exceptionnelles	39 820,00 €
.022	Dépenses imprévues	1 129,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €
.042	Amortissement	30 500,00 €
		<b>1 340 770,00 €</b>

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT		
LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2021
18	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	3 200,00 €
21	Immobilisations en cours	103 315,98 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €
.001	Déficit antérieur	48 383,42 €
		Report
		<b>363 570,00 €</b>

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2021
70	Produits des services	37 510,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 161 098,01 €
75	Autres produits de gestion courante	5 120,00 €
77	Produits exceptionnels	45 000,00 €
.002	Excédent reporté	92 043,99 €
		<b>1 340 770,00 €</b>

LES RECETTES		
Chap	libelle	BP 2021
10	Dotations et réserves	107 454,01 €
16	Emprunts et dettes assimilés	85 615,99 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 000,00 €
.040	Amortissement	30 500,00 €
		<b>353 570,00 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
\* Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0 35

Nombre de membres présents : 0 18

Nombre de suffrages exprimés : 0 35

VOTES :

Pour : 0 29

Contre : 0 4

Abstentions : 0 2

Date de convocation : 1er avril 2021

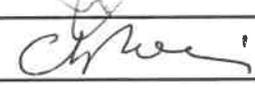
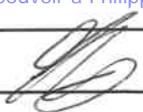
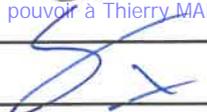
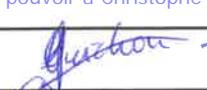
Présenté par (1), Denis SIRDEY, adjoint au Maire délégué aux finances

A , le Libourne, le 8 avril 2021

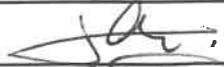
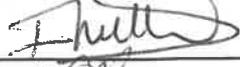
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le Libourne, le 8 avril 2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. M. Philippe BUISSON	
02. Mme Laurence ROUEDE	
03. M. Jean-Philippe LE GAL	
04. Mme Agnès SEJOURNET	pouvoir à Juliette HEURTEBIS
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	
06. Mme Anne-Marie PRIEGNITZ	
07. M. Christophe-Luc ROBIN	
08. Mme Sandy CHAUVEAU	pouvoir à Philippe BUISSON
09. M. Thierry MARTY	
10. Mme Marie-Sophie BERNADEAU	pouvoir à Thierry MARTY
11. M. Denis SIRDEY	
12. Mme Julie DUMONT	
13. M. Régis GRELOT	pouvoir à Laurence ROUEDE
14. M. Michel GALAND	pouvoir à Philippe BUISSON
15. Mme Monique JULIEN	pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ
16. M. Daniel BEAUFILS	pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ
17. Mme Marie-Noëlle LAVIE	pouvoir à Christophe-Luc ROBIN
18. Mme Bénédicte GUICHON	
19. Mme Esther SCHREIBER	pouvoir à Thierry MARTY
20. M. Jean-François LE STRAT	pouvoir à Bilal HALHOUL
21. Mme Sabine AGGOUN	pouvoir à Denis SIRDEY

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**
**IV**  
**D2**

22. Mme Gabi HÖPER	pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ
23. Mme Karine BERRUEL	pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ
25. M. Laurent KERMABON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	
27. M. Bilal HALHOUL	
28. M. Baptiste ROUSSEAU	pouvoir à Laurence ROUEDE
29. M. Antoine LE NY	
30. Mme Edwige NOMDEDEU	
31. Mr Christophe DARDENNE	pouvoir à Edwige NOMDEDEU
33. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	pouvoir à Gonzague MALHERBE
34. M. Gonzague MALHERBE	
35. M. Christophe GIGOT	
Mme Emmanuelle MERIT	
Mme Laurence GARREAU	pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-070**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION : TRANSFERT DES EXCÉDENTS**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu les articles L.1412-1, L.2221-1, L.2221-4, R.2221-1, R.2221-4 et R.2221-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Calvi n°2020-09-185 relative au transfert de la compétence facultative « gestion et entretien du port de Libourne- Saint Emilion » à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-12-279 du 14 décembre 2020 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe « port de Libourne – saint Emilion » de la commune de Libourne soit transféré totalement à l'agglomération du Libournais,

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_070-DE

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Calvi ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- valide le transfert des résultats sur le budget annexe « port de Libourne – saint Emilion » :

- Excédent de fonctionnement pour un montant de 35 008.87 € (article 931/678)
- Excédent d'investissement pour un montant de 39 507.58 € (article 912/068)

- autorise le Receveur à procéder au transfert de ces résultats du budget principal communal vers le budget annexe de La Calvi – Port de Libourne Saint Emilion

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 15/04/2021 et de la publication, le 15/04/2021  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-071**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRANSFERT DES EXCÉDENTS ET DÉFICITS - MODIFICATION**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1321-1 portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-12-282 du 18 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe assainissement collectif de la Commune de Libourne soit transféré totalement à La Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-11-242 du 19 novembre 2020 arrêtant les résultats du budget annexe assainissement collectif de la Ville de Libourne,

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_071-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-12-275 du 14 décembre 2020 arrêtant les résultats définitifs du budget annexe assainissement collectif de la Ville de Libourne à reverser par le budget principal de la Ville de Libourne au budget annexe assainissement collectif de La Cali - Ville de Libourne comme suit :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 398 282.77 € (931/678)

Excédent d'Investissement pour un montant de 132 692.99 € (912/1068)

Considérant que ces transferts de résultats ont été exécutés ainsi sur l'exercice 2020,

Considérant, au vu d'un protocole transactionnel conclu entre La Cali et l'entreprise NGE, que des soldes de marchés de travaux (paiement de DGD et encaissement de pénalités de retard) qui avaient intégrés dans les résultats à transférer en 2020 comme pris en charge par la Ville vont finalement être traités en 2021 le budget annexe assainissement collectif ville de Libourne de La Cali dans le cadre du protocole transactionnel précité,

Considérant que cela se traduit par un trop versé par la Ville de Libourne sur la section de fonctionnement correspondant au montant des pénalités de retard d'un montant de 327 196.10€,

Et par un versement complémentaire à effectuer par la Ville de Libourne sur la section d'investissement correspondant au montant du DGD d'un montant de 159 682.54€,

Considérant en conséquence que les résultats définitifs du budget assainissement collectif de la Ville de Libourne à transférer s'élèvent à :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 €

Excédent d'Investissement pour un montant de 292 375.53 €

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Cali ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-modifie ainsi le transfert définitif des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali - Ville de Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 €

Excédent d'Investissement pour un montant de 292 375.53 €,

-procède aux rectifications suivantes sur le budget principal 2021 de la Ville de Libourne :

Recefte en section de fonctionnement de 327 196.10€ - 931 / 778

Dépense en section d'investissement de 159 682.54€ - 912 / 1068

-autorise Monsieur le Receveur à procéder à ces modifications impactant le budget principal de la Ville de Libourne,

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-072**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUX pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

---

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

---

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : RÉVISION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2021**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement comprennent des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Vu les délibérations n°20-07-141 en date du 02 juillet 2020, n°20-09-207 en date du 21 septembre 2020 et n°20-12-277 en date du 14 décembre 2020 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement du budget principal 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour et **6** voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Edwige NOMDEDEU, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2021 pour les opérations selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-073**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL - CCAS**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention versée au centre communal d'action sociale (CCAS) par la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Vu la délibération n°20.12.278 en date du 14 décembre 2020 portant sur le versement d'une avance sur la subvention 2021 au CCAS d'un montant de 650 000 €,

Considérant que le budget principal de la Ville de Libourne, adopté ce jour, fixe le montant de la subvention d'équilibre 2021 au budget du CCAS à 2 528 000 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_073-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2021 au budget du CCAS d'un montant de 1 878 000 € (2 528 000 € - 650 000 €) par douzième, soit la somme de 209 000 € par mois d'avril à novembre 2021 et le solde de 206 000 € en décembre 2021.

*Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*[Handwritten signature in blue ink]*

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-074**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENTREPRISE NGE GENIE CIVIL**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2541-12 ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »,

Vu le Code général des Impôts, notamment les dispositions de l'article 238 bis,

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général »,

Considérant le mécénat, lequel se définit comme « le soutien d'une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part de la personne ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt

Considérant les différentes formes de mécénat, comme suit :

- le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...);
- le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fourniture de marchandises en stock, fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité ;
- le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail ;

Considérant l'éligibilité des collectivités locales au mécénat avec droit à avantage fiscal,

Considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles les collectivités doivent se confronter; la démarche de mécénat facilitant en cela l'apport de ressources nouvelles et confortant l'association des particuliers et acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de don,

Considérant que la ville de Libourne souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint,

Considérant l'intérêt de la commune de Libourne à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique dans la valorisation et la promotion de diverses actions et/ou projets présentant un intérêt général,

Considérant le souhait de l'entreprise NGE GC d'effectuer un mécénat financier au bénéfice de la commune de Libourne, à hauteur de 80 000 € net,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention de mécénat avec l'entreprise NGE GC pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Libourne

-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-075**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

---

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

---

**FINANCES**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA CALI AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, la Ville de Libourne et La Cali peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation,

Considérant qu'afin de formaliser cette coopération, il convient de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » conclue annuellement en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement,

Considérant que cette convention concerne le fonctionnement municipale et communautaire hors services et équipements transférés verbaux de transfert ou de conventions spécifiques,

Considérant que les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains
  - Service de la voirie liée au transport urbain Calibus,
  - Service mécanique,
  - Service culturel dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle,
  - Interventions de la Direction des systèmes d'information.
- Moyens matériels
  - Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
  - Garage municipal,
  - Fournitures de la cuisine centrale pour le centre de vaccination COVID.

Considérant qu'un bilan d'exécution 2020 concernant l'utilisation des services et équipements est disponible auprès du secrétariat général,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte le projet de convention avec La Cali pour l'année 2021
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-076**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

---

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

---

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2021/2022 ET DE LOCATION DU THÉÂTRE LE LIBURNIA**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la programmation culturelle du théâtre le Liburnia pour la saison 2021/2022, en y associant des ateliers de pratiques artistiques,

Considérant la volonté politique de rendre plus attirant l'accès aux spectacles du Liburnia, de part un plus large choix de spectacles ouverts à tous et des tarifs plus attractifs,

Considérant que les formules d'abonnement sont plus flexibles, attractives et doivent permettre la fidélisation du public,

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle des stages de danse se dérouleront du mardi 24 au samedi 28 août 2021 à la maison des associations ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_076-DE

Les cours proposés :

- classique et contemporain à partir de 13 ans
- modern'jazz pour les enfants de 8 à 11 ans et à partir de 13 ans avec Eric Quilleré, Julien Desplantez et Bruno Caprioli.

Considérant la location des salles du Liburnia,

Vu la commission des finances en date du 6 avril 2021

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

-Le Conseil Municipal créé les tarifs suivants :

### **1 - Saison Théâtrale**

- Tarif d'un spectacle : 24€
- Tarif spécial\* : 19€
- Tarif réduit\* : 12€
- Tarif mini\* : 6€
- Tarif Jeune Public : 4 € réservé au -12 ans et 6 € pour les adultes ou +12 ans

### **Tarifs Formule d'Abonnement à partir de 3 spectacles :**

- Tarif d'un spectacle : 18€
- Tarif spécial : 15€
- Tarif réduit : 9€
- Tarif mini : 6€
- Forfait « Envie de tout » : 15€/spectacle
- Forfait Tribu pour les spectacles ciblés comme tel, 30€ pour 3 personnes dont au moins un enfant de -15 ans et 6 € la place supplémentaire
- Tarif écoles maternelles et élémentaires : 4 € (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves)
- Tarif unique Plateau des écoles de danse lors de la semaine de la danse : 5€
- Tarifs Collèges et Lycées 6 € (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves) pour les représentations scolaires et 9 € pour les Tous publics
- Pass Lycéen : 15€ ouvre droit à 3 spectacles en séance scolaire ou non

\*Tarif Spécial : ce tarif s'applique aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les CE, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel

\*Tarif Réduit : Ce tarif s'applique aux personnes de -18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif, aux groupes captifs tels que des associations ou structures avec gratuité pour deux accompagnants au maximum

\*Tarif mini : ce tarif s'applique au – de 12 ans et aux bénéficiaires de minimas sociaux

### **2 - Ateliers artistiques :**

Tarifs Ateliers de Pratiques Artistiques Normal/Réduit :

- Atelier de 2h : 10€ 5€
- Atelier de 3h : 15€ 10€

Tarifs Stages Théâtre ou autres :

- Atelier sur un week-end (10h) : 40€
- Atelier sur une semaine (20h) : 80€

## Tarifs Stage de Danse Août :

Tarifs	Libourne	Hors Libourne
1 cours d'une heure	17 €	23 €
1 cours d'une heure 30	22 €	28 €
Forfait 5 * 1 h	58 €	82 €
Forfait 5 * 1h30	92 €	120 €
Forfait 10 * 1h30	160 €	206 €
Forfait 15 * 1h30	235 €	300 €
Forfait 20 * 1h30	300 €	390 €

## 3 - Tarifs locations salles du Liburnia

TARIFS DE LOCATION LIBURNIA	THEATRE				FOYER Le hall d'entrée et le café du théâtre			
	1 jour (-8h00) sauf dimanche	1 dimanche	1 heure sup	1 journée sup sauf dimanche	1 jour (-8h00) sauf dimanche	1 dimanche	1 heure sup	1 journée sup sauf
	Professionnels du spectacle, fournisseurs, diffuseurs, organisateurs de réunions, congrès, séminaires	2 931 €	3 369 €	153 €	1 922 €	754 €	860 €	39,00 €
Associations et comités d'entreprises de Libourne	1 779 €	2 288 €	89 €	1 025 €	497 €	612 €	19,00 €	231 €
Autres associations et comités d'entreprises hors Libourne	2 677 €	3 369 €	142 €	1 743 €	691 €	774 €	35,00 €	345 €
Sociétés et entreprises (A.G., congrès, réunion, séminaires) de Libourne	1 760 €	2 663 €	105 €	1 203 €	574 €	734 €	23,50 €	275 €
Sociétés et entreprises (A.G., congrès, réunion, séminaires) hors Libourne	2 999 €	3 435 €	157 €	1 960 €	769 €	845 €	40 €	392 €
Faise à disposition d'un personnel pour l'accueil (tarif horaire)	45 €							
Paiement* à l'avance de la remise en l'état de la salle	2 000 €							

-Le Conseil Municipal accepte les règlements selon les moyens de paiements suivants :

- En une seule fois en bénéficiant de l'ensemble des possibilités de paiement suivantes : carte bancaire, chèques, espèces, chèques culture
- Les abonnements pourront être réglés en une seule fois avec les moyens de paiement listés ci-dessus ou en 3 fois sans frais par adhésion au prélèvement automatique. Le choix devra s'effectuer au moment de l'achat

Les paiements s'effectuent auprès du régisseur du Liburnia

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_076-DE

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-077**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

---

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

---

**FINANCES**

**FIXATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS SOUSCRITES  
DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES - ANNÉES 2020 - 2021**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne souhaite procéder au remboursement des usagers dont les cours à l'école d'arts plastiques et au conservatoire municipal de musique n'ont pu, durant cette période, n'avoir lieu qu'en distanciel,

Considérant que certains inscrits auprès de ces deux structures municipales ne disposent pas de moyens matériels pour se connecter aux cours,

Considérant que certains enseignements spécifiques n'ont pu bénéficier de contenus pédagogiques utilisables en distanciel par le biais des supports disponibles,

Considérant que 10 séances de l'école municipale des sports n'ont

Considérant que les modalités pratiques liées aux remboursements des usagers seront communiquées par les directeurs des structures et/ou de l'espace familles,

Vu les règlements intérieurs de chaque service,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 15 juin 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-fixe les modalités de remboursements pour les trois structures municipales selon les modes suivants :

- o un avoir à la condition qu'une inscription sur une même structure ait lieu à la rentrée prochaine de septembre 2021 ; l'avoir sera alors déduit de la facture éditée par l'espace familles conformément aux possibilités d'exécution de la régie universelle,
- o un mandat administratif édité par le service des finances et envoyé à l'inscrit ou à son représentant.

-détermine que les remboursements ou les avoirs pour l'école d'arts plastiques et le conservatoire municipal de musique seront calculés sur 50 % du montant de l'inscription annuelle,

-accepte le remboursement en totalité pour les inscrits qui ne bénéficient pas de moyens matériels pour établir une connexion avec les structures municipales de l'école d'arts plastiques et/ou du conservatoire municipal de musique ou pour lesquels un contenu pédagogique adapté au distanciel n'a pu être proposé

-accepte le remboursement des 10 séances de l'école municipale des sports selon les barèmes et tarifs ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_077-DE

Barème Quotient	tarifs des 10 séances à rembourser
Quotient inférieur à 250 €	7,94 €
Quotient entre 250 € et 457 €	
Quotient entre 457 et 609 €	
Quotient entre 609 et 762 €	
Quotient entre 762 et 914 €	11,18 €
Quotient entre 914 et 1067 €	13,82 €
Quotient entre 1067 et 1219 €	17,35 €
Quotient entre 1219 et 1372 €	21,18 €
Quotient entre 1372 et 1524 €	23,82 €
Quotient entre 1524 et 1676 €	29,12 €
Quotient entre 1676 et 1829 €	33,24 €
Quotient entre 1829 € et 1979 €	36,18 €
Quotient entre 1979 € et 2129 €	42,06 €
Quotient entre 2129 € et 2279 €	45,59 €
Quotient supérieur à 2279 €	48,82 €
Hors Libourne	59,71 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_077-DE

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-078**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**REMBOURSEMENT D'UNE FOURRIÈRE**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remboursement pour une mise fourrière effectuée le 04 février 2021 sur le parking du cimetière de Quinault,

Considérant que le requérant déclare ne pas utiliser son véhicule quotidiennement et qu'il arrive que ce dernier reste plus de sept jours immobilisé,

Considérant qu'après consultation du fichier des cartes grise, la Police Municipale n'a pas pu entrer en contact avec le propriétaire car il n'a pas procédé à son changement d'adresse,

Considérant que par courrier en date du 10 février 2021 le requérant n'est pas abandonné et qu'il en fait usage de temps en temps, favorable à sa demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



**BUDGET PRINCIPAL**  
**REMISES GRACIEUSES**

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_078-DE

<b>Nature Juridique</b>	<b>Exercice pièce</b>	<b>Référence de la pièce</b>	<b>Nom du redevable</b>	<b>Montant restant</b>	<b>Motif de la présentation</b>
Particulier	2021	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2021	Julien KOWALEWSKI	127,69 €	Remboursement d'une mise en fourrière.

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

**21-04-079**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 01/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**REMBOURSEMENT D'UNE FOURRIÈRE**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remboursement pour une mise en fourrière effectuée le 22 janvier 2021 rue Besson,

Considérant que le véhicule est resté stationné dans cette rue car il venait d'être vendu et que le nouvel acquéreur n'a pas pu le récupérer le jour de la vente,

Considérant que la requérante ignorée qu'elle avait l'obligation de le déplacer, au moins une fois tous les sept jours, pour qu'il ne soit pas considéré en stationnement abusif,

Considérant que sans la méconnaissance de cette réglementation de place régulièrement,

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_079-DE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



**BUDGET PRINCIPAL**  
**REMISES GRACIEUSES**

Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210408-D\_21\_04\_079-DE

<b>Nature Juridique</b>	<b>Exercice pièce</b>	<b>Référence de la pièce</b>	<b>Nom du redevable</b>	<b>Montant restant</b>	<b>Motif de la présentation</b>
Particulier	2021	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2021	Charlène MOLLET	127,69 €	Remboursement d'une mise en fourrière.